



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 96/2024/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

Contrat de prestation de services Association Arcadémie

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec l'association Arcadémie, sise Prélénfrey, 38450 Le Gua, représentée par Monsieur Dominique Borde, dans la cadre des animations de « **l'été dans les parcs** ».

- Atelier d'initiation au Tir à l'arc,

Les mercredis 3 juillet, 28 août et 4 septembre 2024 de 10h à 13h

Pour un montant total de 498 Euros (Quatre cent quatre-vingt dix-huit Euros)

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 7 juin 2024
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire



Guy GENET